Changement de statut étudiant marocain

Par Visiteur

Bonjour,

je suis en france depuis 5 ans pour les études j'ai un carte séjour étudiant j reussi 2 diplomé licence et master 1 actuellement je prépare un Master 2, je vit avec mes parent é mes fréres et soeurs qui ont tous un carte séjour résidant, je suis de nationalité marocaine, agé de 29 ans . je voudrais savoir est ce que je peux changer mon statut étudiant pour avoir statut vie privée et familiale?

Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question ,je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Pour quelle raison souhaitez vous ce changement?

Cordialement

Par Visiteur

C'est pour etre avec ma famille! vu que j'ai personne au maroc! eux ils ont besoin de moi!

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Sur le fondement de l'article Article L313-11 (7°) du CESEDA vous pouvez sollciter une carte de séjour vie privée et vie familiale.
En effet la loi dispose que cette carte est délivrée à "l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, qui n'entre pas dans les catégories précédentes ou dans celles qui ouvrent droit au regroupement familial, dont les liens personnels et familiaux en France, appréciés notamment au regard de leur intensité, de leur ancienneté et de leur stabilité, des conditions d'existence de l'intéressé, de son insertion dans la société française ainsi que de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine".

Vous devez faire votre demande auprès de la préfecture.

Cordialement

Par Visiteur

Mon pére il é en france depuis 30 ans alors que ma mére et mes soeurs et mon frére safait 8 ans qui sont en france! ils ont pas de nationalité, juste carte séjour résidant de 10 ans! tous travaillent sauf ma mére, moi aussi je travail en paralléle avec mes études. est ce que je dois sollicité un avocat pour faire le démarche? est ce que je dois attendre l obtention de mon Master 2 bac+5? est ce que la préfecture peut refuser?

bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

est ce que je dois sollicité un avocat pour faire le démarche?
Cela n'est pas nécessaire mais vous le pouvez.

est ce que je dois attendre l obtention de mon Master 2 bac+5?
Comme vous le souhaitez. Du fait de votre séjour régulier en France et de l'obtention de vos diplômes pourquoi ne pas faire une demande de naturalisation.

est ce que la préfecture peut refuser?
Bien évidemment la demande pourra être rejetée. De ce fait il serait plus judicieux d'attendre l''expiration de votre carte étudiant car en cas de refus de changement de carte vous ne pourrez pas renouveler votre carte étudiant.

Cordialement

Par lealee

Bonjour,
Je vais faire mes etudes en france le septembre et je suis en train de preparer le visa----Ouf, trop complique....toutes les informations m'aident beaucoup, merci et bonne chance!
[url=http://www.cadeauxfolies.fr/idees-cadeaux/cadeaux-pour-femmes]idée cadeau femme[/url]